

PROCÈS-VERBAL

8^e réunion
Le lundi 30 mars 2020
tenue en téléprésence

La réunion s'ouvre sous la présidence de M. Denis Paré, président du conseil. P^{re} Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P^r Pierre Cossette
M. Sylvain Desjardins
M. Steve Flanagan
P^r Marc Frappier
M^{me} Renée Gallant
M. Hugo Giguère
M. Michael Goldbloom
M. Vincent Guay
P^{re} Isabelle Lacroix

P^{re} Mélanie Levasseur
M^{me} Julie Maltais
M. Olivier Marcil
P^r François Michaud
P^{re} Pascale Morin
M^{me} Nathalie Noël
M^{me} Josette Normandeau
D^r Charles Orfali
M. Denis Paré

Les membres suivants se sont excusés :

M. Matthew Cassar
M^{me} Roxane Gaudreault

M. Stéphane Tremblay

Les vice-rectrices et vice-recteurs et la secrétaire générale participent à la réunion :

P^r Vincent Aimez
P^{re} Jocelyne Faucher
P^r Jean Goulet

P^{re} Christine Hudon
P^r Jean-Pierre Perreault
P^{re} Denyse Rémillard

CA-2020-03-30-01
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour, tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal après avoir déplacé le point 7.3 *Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) – protocole – entente de principe – approbation* à la fin de la réunion.

CA-2020-03-30-02
Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 février 2020

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la réunion du 24 février 2020 tel qu'il a été transmis aux membres.

CA-2020-03-30-03
Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 24 février 2020

Les membres n'apportent aucun suivi relatif au procès-verbal de la réunion du 24 février 2020.

CA-2020-03-30-04

Communications du président et de l'équipe du Rectorat

Le président propose aux membres du conseil l'envoi d'un courriel de soutien et de remerciement à toute la communauté universitaire au nom du conseil d'administration afin de souligner les efforts déployés en cette période particulière de pandémie. Les membres sont en accord avec cette proposition.

Le recteur informe les membres du conseil des sujets suivants :

Antérieurement à la pandémie de la COVID-19 :

- de la 10^e Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement qui a souligné le travail de personnes qui se consacrent à la réussite étudiante;
- de la cérémonie de remise des Prix Inspiration pour souligner l'engagement de membres du personnel qui inspirent bienveillance, passion et dévouement;
- de la présentation du thème de la zone d'innovation (sciences quantiques et applications technologiques) aux leaders de la communauté de Sherbrooke et des visites de l'Institut quantique et du 3IT qui ont été organisées pour les membres du conseil municipal de Sherbrooke et de Sherbrooke Innopole;
- du festival Robotique First de Sherbrooke qui a réuni plus de 800 jeunes en provenance du Québec et de l'Ontario, mais aussi des États-Unis, du Brésil, de la Turquie et du Mexique;
- du projet de réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) piloté par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Simon Jolin-Barette, et pour lequel l'Université de Sherbrooke et le Bureau de coopération interuniversitaire ont déposé des mémoires et des recommandations;
- de la conclusion d'une entente de principe avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS).

Relativement à la pandémie de la COVID-19 :

- des circonstances exceptionnelles que vit la communauté universitaire en raison de la pandémie de la COVID-19 mais qui sont une occasion de faire à nouveau une démonstration de son engagement, de son humanité, de sa créativité, de son excellence et de son agilité;
- de la création du fonds d'aide financière d'urgence afin de pallier les besoins les plus criants des étudiantes et étudiants pour soutenir la communauté étudiante en difficulté financière pouvant compromettre la poursuite des études pendant la pandémie;
- de la mobilisation générale de la communauté universitaire afin de soutenir les étudiantes et les étudiants à travers les nombreux défis que pose la pandémie de coronavirus;
- de l'annulation du congrès de l'Acfas et de l'arrêt momentané de tous les chantiers de construction en raison de la pandémie de la COVID-19.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

CA-2020-03-30-05

Ordre du jour de la réunion du comité des finances et d'audit du 19 mars 2020

La présidente du comité des finances et d'audit, M^{me} Renée Gallant, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 19 mars 2020 (document en annexe).

CA-2020-03-30-06

Compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 13 février 2020

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 13 février 2020. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2020-03-30-07

Budget 2019-2020 – suivi budgétaire – confidentialité

Les membres du conseil ont reçu un document résumant le suivi budgétaire 2019-2020 de l'Université en date du mois de mars 2020. La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable fait état de la situation et explique les principaux écarts observés. Elle informe les membres du conseil que le comité de direction de l'Université envisage le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2019-2020.

(Document en annexe)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2020-03-30-08

Ordre du jour de la réunion du comité des ressources humaines du 18 mars 2020

Le président du comité des ressources humaines, M. Vincent Guay, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 18 mars 2020 (document en annexe).

CA-2020-03-30-09

Comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 4 décembre 2019 et du 12 février 2020

Les membres du conseil d'administration ont reçu les comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 4 décembre 2019 et du 12 février 2020. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CABINET DU RECTEUR ET VICE-RECTORATS

VICE-RECTORAT À LA VALORISATION ET AUX PARTENARIATS

CA-2020-03-30-10

Plateforme d'Innovation Numérique et Quantique (PINQ) – convention MEI – approbation – autorisation de signature – confidentialité

Le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats rappelle les objectifs du projet de Plateforme d'Innovation Numérique et Quantique (PINQ). Il explique qu'une fois mis en place, le projet évoluera vers une structure d'organisme à but non lucratif (OBNL) dont la gouvernance sera assurée par un conseil d'administration composé de représentants des milieux académiques, industriels et organismes de soutien au transfert technologique. Il ajoute que la nature de la convention du MEI pour le financement de PINQ ouvre la voie à de nombreuses opportunités de co-financement.

Le recteur rappelle que cette plateforme est une opportunité unique pour l'Université de Sherbrooke ainsi que pour le développement académique des étudiantes et des étudiants. Il ajoute que la nature de la convention du MEI pour le financement de PINQ limite les risques financiers spécifiques à ce projet.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve la convention d'aide financière entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et l'Université de Sherbrooke relative au projet « Plateforme d'Innovation Numérique et Quantique » (PINQ);
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats à signer, pour et au nom de l'Université, ladite convention telle qu'elle apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats à approuver, avant la signature de la convention, toute modification mineure à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats et la secrétaire générale à approuver, après la signature de la convention, toute modification à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative ni de risque significatif;
- autorise le comité de direction de l'Université à conclure les ententes nécessaires à la mise en place de la Plateforme d'Innovation Numérique et Quantique (PINQ), à approuver tous les documents découlant de cette décision et à en désigner les signataires;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CA-2020-03-30-11

Conseil universitaire – conseil d'administration – lac-à-l'épaule – 15 juin 2020 – information

Le recteur informe les membres du conseil que le lac-à-l'épaule du 15 juin 2020 est maintenu pour le moment. Il ajoute que l'activité pourrait être déplacée au besoin selon les recommandations gouvernementales de distanciation sociale et l'évolution épidémiologique du coronavirus.

CA-2020-03-30-12

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie–CHUS – contrat d'affiliation – approbation – autorisation de signature

La secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante rappelle que l'Université de Sherbrooke a, depuis de nombreuses années, un contrat d'affiliation avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie–CHUS.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni récemment un contrat d'affiliation type à convenir entre un établissement du réseau de la santé et des services sociaux et une université, le texte du contrat type ne pouvant être modifié.

Les aspects comportant des risques seront traités par des ententes spécifiques complémentaires avec l'établissement affilié notamment pour la santé et sécurité en milieu de travail et d'études, les risques infectieux et les maladies professionnelles.

Le conseil universitaire recommande d'approuver le contrat d'affiliation entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie-CHUS et l'Université de Sherbrooke.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le contrat d'affiliation entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie-CHUS et l'Université de Sherbrooke;

- autorise le recteur et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université, ledit contrat tel qu'il apparaît en annexe;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature du contrat, les ajouts ou les modifications à ce contrat demandés ou approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature du contrat, tout document en découlant et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

CA-2020-03-30-13

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean – contrat d'affiliation – approbation – autorisation de signature

La secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante rappelle que l'Université de Sherbrooke a, depuis de nombreuses années, un contrat d'affiliation avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni récemment un contrat d'affiliation type à convenir entre un établissement du réseau de la santé et des services sociaux et une université, le texte du contrat type ne pouvant être modifié.

Les aspects comportant des risques seront traités par des ententes spécifiques complémentaires avec l'établissement affilié notamment pour la santé et sécurité en milieu de travail et d'études, les risques infectieux et les maladies professionnelles.

Le conseil universitaire recommande d'approuver le contrat d'affiliation entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Université de Sherbrooke.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le contrat d'affiliation entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Université de Sherbrooke;
- autorise le recteur et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université, ledit contrat tel qu'il apparaît en annexe;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature du contrat, les ajouts ou les modifications à ce contrat demandés ou approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature du contrat, tout document en découlant et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CA-2020-03-30-14

Ordres du jour des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'ordre du jour de la réunion du conseil universitaire du 25 mars 2020 (document en annexe).

CA-2020-03-30-15
Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- Comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions du mois de février 2020;
- Conseil des études – procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020;
- Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2020;
- Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 12 février 2020.

(Documents en annexe)

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2020-03-30-16
Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) – protocole – entente de principe – approbation

M^{me} Nathalie Noël, membre de l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS), quitte la visioconférence pour la présentation de ce point et la prise de décision.

Le vice-recteur au ressources humaines rappelle les points saillants de l'entente de principe négociée avec l'APCUS. Il rappelle que les aspects financiers tels les salaires et les avantages sociaux ne font pas partie du protocole et ne font pas l'objet de négociation avec l'Association. Toutefois, l'Université s'est engagée à recevoir et à considérer les préoccupations de l'Association à l'égard du *Règlement régissant les avantages sociaux du personnel cadre membre de l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) (Règlement 2575-007)* couvrant ces aspects.

Le comité des ressources humaines et le comité des finances et d'audit recommandent d'approuver l'entente de principe avec l'APCUS.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve l'entente de principe intervenue avec l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) relativement au protocole entre cette association et l'Université, telle qu'elle est présentée en annexe;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver les documents qui en découlent et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CA-2020-03-30-17
Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2019-2020, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 27 avril 2020, sous réserve de modification par le président si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2020-03-30-18
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 27 avril 2020.



Denis Paré, président



Pr^e Jocelyne Faucher, secrétaire